

ARRÊTE

portant mise à jour du PLU (plan local d'urbanisme)
de la commune de Rantigny

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18 ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Rantigny approuvé le 5 juillet 2019 et rendu exécutoire le 6 septembre 2019 et ayant fait l'objet d'une déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU adoptée le 17 septembre 2021 et rendue exécutoire le 3 novembre 2021.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 1927 qui inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques l'église d'Uny figurant au cadastre de Rantigny section AK parcelle 50.

Vu le plan et les documents ci-annexés,

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de Rantigny,

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de Rantigny est mis à jour à la date du présent arrêté,

A cet effet, est annexé au dossier du PLU un dossier comprenant :

l'arrêté inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques de Rantigny en date du 2 avril 1927,

Article 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Rantigny aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : le présent arrêté sera adressé

- à la préfète de l'Oise
- au directeur départemental des territoires de l'Oise

Fait à Rantigny le 3 Février 2022

Le Maire,




Dominique DELION

Eglise d'Uny-Saint-Georges

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Église

Titre courant :

Eglise d'Uny-Saint-Georges

Localisation

Localisation :

Hauts-de-France ; Oise (60) ; Rantigny

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Picardie

Lieu-dit :

Uny-Saint-Georges

Historique

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1927/04/02 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Eglise d'Uny-Saint-Georges : inscription par arrêté du 2 avril 1927

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00114825

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-12-03

Date de la dernière modification de la notice :

2019-05-15

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr